

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CE2417

présenté par

M. Reda, M. Fait, M. Rodwell, M. Margueritte, Mme Klinkert, M. Ledoux, M. Haury, M. Mournet,  
M. Zulesi, M. Ardouin, M. Bordat, Mme Liliana Tanguy, M. Vojetta, Mme Lemoine, M. Vuibert,  
M. Boudié, Mme Métayer, M. Fiévet et Mme Miller

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et au maintien d'un réseau de services dans le monde rural favorisant l'installation de jeunes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à souligner l'importance de développer un réseau de services complets et de qualité dans les zones rurales pour encourager l'installation de jeunes agriculteurs.

Les jeunes agriculteurs, en tant que pilier central du renouvellement des pratiques agricoles et de la conservation de l'espace rural, ont des besoins spécifiques qui vont au-delà de l'accès à la terre et au capital. Ils recherchent des territoires où la qualité de vie est assurée par la présence de services essentiels tels que la santé, l'enseignement, le social, l'encadrement et l'animation.

Il est également pertinent de noter que les filières services représentent plus de 30 % des effectifs. Cela illustre l'intérêt et la nécessité croissants pour des formations diversifiées qui préparent les jeunes non seulement à la gestion agricole, mais aussi à contribuer de manière plus large au développement social et économique des zones rurales.

Le réseau de service est nécessaire pour construire un monde agricole dans lequel il est plaisant de vivre afin que rien ne soit un frein à l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs.